

Principes de Demande de dérogation au prix maximum intermédiaire (IPC)

Principes et directives pour compléter la demande de dérogation à l'IPC
Enchère T-4 pour la période de fourniture : 1^{er} novembre 2025 - 31 octobre 2026

Le but du présent modèle est d'exposer les principes et le format de soumission d'une demande de dérogation à l'IPC pour l'année de fourniture mentionnée ci-dessus.

Toute demande doit être introduites sous ce format pour garantir que sa soumission sera prise en considération.
Une seule demande peut être introduite par CMU ou par CMU liées

Les références à "l'AR Méthodologie" sont des références à l'"Arrêté royal du 30 avril 2021 fixant les paramètres avec lesquels le volume de la capacité à prévoir est déterminé, y compris leurs méthodes de calcul, et les autres paramètres nécessaires pour l'organisation des mises aux enchères ainsi que la méthode pour et les conditions à l'octroi d'une dérogation individuelle à l'application du ou des plafond(s) de prix intermédiaire(s) dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité »

La demande doit être introduite par voie électronique auprès d'Elia à l'adresse e-mail suivante :

operations.crm@elia.be

La demande doit être introduite entre le 16 juillet et le 19 août 2021

Introduction

Les informations requises seront utilisées pour informer la CREG dans le cadre de son évaluation du caractère acceptable des coûts et de certains revenus utilisés pour la détermination du "missing money". Les informations seront utilisées pour faciliter la compréhension de la performance financière et économique de la CMU. Il est également envisagé que des informations supplémentaires soient nécessaires pour que des décisions appropriées puissent être prises.

Informations prévisionnelles

Une estimation la plus juste possible des prévisions de coûts, de revenus et du "missing money" doit être fournie pour l'année de fourniture visée par la demande. Veuillez inclure des notes expliquant les hypothèses utilisées et fournir, le cas échéant, de nouvelles ventilations des coûts. Veuillez fournir des preuves en appui des coûts communiqués.

Tous les coûts doivent avoir un signe négatif et tous les revenus, un signe positif.

Tout poste individuel de coût supérieur à €1m ou 5 % du total de la rubrique de coût dont il relève et tout poste de coût ou de revenu explicitement requis par l'art. 21, §2 de l'AR Méthodologie, doit être détaillé séparément dans une note jointe.

Toute projection de coût supérieure aux coûts supportés par le passé doit être justifiée en détail. Une explication de la raison pour laquelle les coûts sont plus élevés que leurs valeurs historiques doit être fournie, et ce particulièrement si l'augmentation est supérieure à l'inflation. Les preuves des projections doivent être fournies dans la mesure du possible.

Répartition des coûts : En l'absence d'une justification claire et solide des raisons pour lesquelles les coûts, par ex. les frais généraux, n'ont pas été alloués entre toutes les CMU auxquelles ils s'appliquent sur la base des MW installés, la CREG répartira ces coûts entre les CMU sur la base des MW installés. Lorsque les coûts d'une catégorie de coûts sont partagés entre plusieurs unités (dont certaines peuvent ne pas faire l'objet de la demande de dérogation à l'IPC), les coûts mentionnés pour cette catégorie de coûts ne peuvent excéder le total des coûts alloués aux unités qui font l'objet de la demande de dérogation.

Informations historiques limitées : En l'absence d'informations historiques ou si les informations historiques sont limitées, la CREG se réserve le droit d'évaluer les coûts en les comparant à ceux de capacités similaires en tant que référence appropriée.

Anomalies ou incohérence des données : Lorsque les informations historiques diffèrent matériellement de celles d'autres capacités similaires et à défaut de pièce justificative fournie pour étayer les coûts communiqués, la CREG examinera et appliquera les coûts sur la base des coûts d'autres capacités similaires.

Informations historiques

Les informations historiques fourniront une compréhension de la performance financière antérieure de la CMU. Elles aideront également à évaluer les coûts et seront aussi utilisées pour identifier les inducteurs de coûts.

Convention de signes

Conformément aux conventions comptables, les bénéfices, les revenus, les actifs et les entrées de trésorerie doivent être communiqués avec un signe positif; les pertes, charges, passifs et sorties de trésorerie doivent être communiqués avec un signe négatif.

Les données prévisionnelles reprises dans la Demande de dérogation à l'IPC doivent être fournies en prix estimés de 2025/26.

Les dernières prévisions sont une combinaison des données réelles disponibles et des données prévisionnelles pour l'année en cours, soit l'année 2021.

Toutes les données prévisionnelles et historiques doivent être communiquées en termes nominaux.

Tous les champs de données doivent être complétés. Les informations additionnelles peuvent être fournies soit dans des tableaux additionnels présentés dans des onglets additionnels de ce document excel, soit dans un document Word.

Le modèle comporte des colonnes permettant de saisir jusqu'à trois points de livraison par CMU. Si la CMU comprend plus de points de livraison, des colonnes supplémentaires doivent être ajoutées aux onglets appropriés.

Des lignes additionnelles peuvent être incluses pour communiquer des postes supplémentaires si vous pensez que cela peut aider à la compréhension ou à l'exactitude

Tous les montants en €/démarrage
Tous les montants en €/GJ doivent être
Tous les montants €/MWh doivent être
Tous les montants MW/min doivent être
Tous les montants en heures doivent

Si un champ de données n'est pas pertinent pour la CMU, entrez NA pour clarifier que le champ n'est pas pertinent et qu'il n'est pas simplement manquant.

Si la valeur qui s'applique à un champ de données est zéro, entrez 0 plutôt que de laisser le champ vide, afin de clarifier que la valeur zéro est visée.

Éléments exceptionnels

Veuillez détailler chaque élément que vous considérez comme exceptionnel ou atypique en raison de sa taille ou de son effet.

Demandes potentielles d'informations supplémentaires

Suivant la réception de la présente demande, la CREG peut demander les informations ou clarifications supplémentaires qu'elle juge appropriées pour évaluer la validité de la demande.

Certification de données

Le demandeur doit apposer sa signature à l'endroit indiqué dans l'onglet "Détails de la demande".

Détails de la demande de dérogation à l'IPC
Enchère T-4 pour la période de fourniture : 1er novembre 2025 - 31 octobre 2026

Veillez ajouter des colonnes si la CMU est composée de plus de trois points de livraison.

Détails de la demande		Note(s)	Unités	Description		
Fournisseur de capacité		1				
Identifiant de la CMU		1				
ID du projet (lorsqu'un dossier d'investissement a été soumis pour la CMU pour la même enchère)		1				
Durée du contrat de capacité (années)		2	Années			
Nom du contact						
Numéro de téléphone direct du contact						
Adresse e-mail du contact						
Caractéristiques de la CMU		Note(s)	Unités	Valeur		
Facteur de réduction (%)		1	%			
Puissance nominale de référence (déclarée) (MW)		1	MW			
Statut (existant ou additionnel)		1				
Type (simple, agrégée ou liée)		1				
Nombre de points de livraison						
Caractéristiques du point de livraison		Note(s)	Unités	Point de livraison 1	Point de livraison 2	Point de livraison 3
Nom du point de livraison		1				
Statut (existant ou additionnel)		1				
Technologie		1				
Puissance nominale de référence (attendue)		1	MW			
Prélèvement (MW/an)		3	MW/an			
Injection (MW/an)		3	MW/an			
Type de point de livraison		1				
Gestionnaire de réseau correspondant		1				
Schéma unifilaire (référence)		1				
Code(s) EAN du point de livraison / identification du point de livraison						

Par sa signature ci-dessous, le Demandeur certifie que les données soumises dans le cadre de la présente demande de dérogation à l'IPC sont les meilleures estimations disponibles au moment de la soumission :

Signature :

Date :

Fonction :

Demande de dérogation à l'IPC

Enchère T-4 pour la période de fourniture : 1er novembre 2025 - 31 octobre 2026

Veuillez ajouter des colonnes si la CMU est composée de plus de trois points de livraison.

Composants des coûts de la CMU†			Prévision de coûts 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Total CMU†	Prévision de coûts 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Point de livraison 1	Prévision de coûts 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Point de livraison 2	Prévision de coûts 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Point de livraison 3
Description	Unités	Notes				
Coûts fixes O&M (€'000/an)		4	0	0	0	0
Composante fixe du tarif du réseau d'électricité	€'000/an		0			
Composante fixe du tarif du réseau de gaz (capacité)	€'000/an		0			
Coûts opérationnels	€'000/an		0			
Inspections	€'000/an		0			
Coûts d'entretien annuel/courant	€'000/an		0			
Coûts de réparation	€'000/an		0			
Assurances	€'000/an		0			
Taxes locales	€'000/an		0			
Permis et licences	€'000/an		0			
Frais administratifs	€'000/an		0			
[Autres coûts fixes O&M 1]	€'000/an		0			
[Autres coûts fixes O&M 2]	€'000/an		0			
[Autres coûts fixes O&M 3]	€'000/an		0			
Coûts d'activation pour les tests de disponibilité demandés par Elia	€'000/an	5	0			
Nombre résumé de tests	h					
Durée des tests	h					
Coût par test	€/test					
Relation entre les coûts fixes, les heures de fonctionnement et le nombre de démarrages		6				
Coûts fixes de gestion du portefeuille (€'000/an)	€'000/an	7	0			
Dépenses d'investissement récurrents annualisées (€'000/an)	€'000/an	8	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Relation entre les coûts annuels récurrents d'investissement, les heures de fonctionnement et le nombre de démarrages		6				
Dépenses d'investissement non récurrents annualisées (€'000/an)	€'000/an	9	0			
Différence entre la capacité offerte et Σ(capacité installée des points de livraisons) (MW)	MW	10				
Coûts variables pour l'offre d'énergie (€/MWh)		11				
Coûts variables O&M	€/MWh					
Coûts de carburant ou d'énergie consommée	€/MWh					
Coûts d'émission de CO ₂	€/MWh					
[Autres coûts d'émission]	€/MWh					
[Autres coûts variables 1]	€/MWh					
[Autres coûts variables 2]	€/MWh					
Facteur d'efficacité ou "round-trip efficiency" pour le stockage (%)	%					
Coûts de démarrage		12				
Démarrage à l'état très chaud (hot start)						
Combustible utilisé pour le démarrage (GJ par démarrage)	GJ/démarrage					
Combustibles utilisés pour le démarrage	€/démarrage					
Coûts de démarrage hors combustible (€/démarrage)	€/démarrage					
Démarrage à chaud (warm start)						
Combustible utilisé pour le démarrage (GJ par démarrage)	GJ/démarrage					
Combustibles utilisés pour le démarrage	€/démarrage					
Coûts de démarrage hors combustible (€/démarrage)	€/démarrage					
Démarrage à froid						
Combustible utilisé pour le démarrage (GJ par démarrage)	GJ/démarrage					
Combustibles utilisés pour le démarrage	€/démarrage					
Coûts de démarrage hors combustible (€/démarrage)	€/démarrage					
Durée de transition de très chaud à chaud (h)	h					
Durée de transition de chaud à froid (h)	h					
Régime de fonctionnement		13	0			
Production totale (GWh)	GWh					
Heures de fonctionnement	h					
Nombre de démarrages						

*Le demandeur doit expliquer toutes les hypothèses d'indexation.

† Là où un total est pertinent, le total de la CMU est déterminé à partir de la somme des points de livraison qui la composent

Résumé des revenus et des coûts pour la CMU			Prévision de revenus et de coûts 1 Nov 2025 - 31 Oct 2026 Total CMU†	Prévision de revenus et de coûts 1 Nov 2025 - 31 Oct 2026 Point de livraison 1	Prévision de revenus et de coûts 1 Nov 2025 - 31 Oct 2026 Point de livraison 2	Prévision de revenus et de coûts 1 Nov 2025 - 31 Oct 2026 Point de livraison 3
Revenus (€/an)	Unités	Remarques	'000	'000	'000	'000
Revenus provenant des marchés de l'énergie	€'000/an	14	0			
Revenus de la fourniture de services d'équilibrage	€'000/an	15	0			
Autres revenus, composés de :	€'000/an	16	0	0,00	0,00	0,00
[Autre revenu 1]	€'000/an		0			
[Autre revenu 2]	€'000/an		0			
moins la Valeur prévue de l'obligation de remboursement	€'000/an	17	0			
Total des revenus				0,00	0,00	0,00
Coûts opérationnels (€/an)	Unités	Remarques	'000	'000	'000	'000
Coûts fixes O&M	€'000/an	18	0	0,00	0,00	0,00
Coûts fixes de gestion du portefeuille	€'000/an	18	0	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement récurrents annualisées	€'000/an	18	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Dépenses d'investissement non récurrents annualisées	€'000/an	18	0	0,00	0,00	0,00
Coûts opérationnels variables	€'000/an	19	0			
Coûts de démarrage	€'000/an	20	0			
Total des Coûts opérationnels			#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
"missing money"			#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

† Là où un total est pertinent, le total de la CMU est déterminé à partir de la somme des points de livraison qui la composent

Contraintes opérationnelles pour la CMU			Prévision de valeurs 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Point de livraison 1	Prévision de valeurs 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Point de livraison 2	Prévision de valeurs 1 nov 2025 - 31 oct 2026 Point de livraison 3
Description	Unités	Notes			
Caractéristiques générales		21			
Temps d'activation minimum (h)	h				
Temps de désactivation minimum (h)	h				
Ramp up rate (MW/min)	MW/min				
Ramp down rate (MW/min)	MW/min				
Production stable minimale (MW)	MW/min				
Taux d'indisponibilité fortuite (Forced Outage Rate) (%)	%				
Taux d'indisponibilité programmée (Planned Outage Rate) (%)	%				
Nombre maximum de démarrages par période		22			
Nombre maximum de démarrages					
Période à laquelle la limite s'applique (jour/semaine/mois/année)					
Motif de la limite					
Nombre maximum d'heures de fonctionnement par période	h	23			
Nombre maximum d'heures de fonctionnement (h)					
Période à laquelle la limite s'applique (jour/semaine/mois/année)					
Motif de la limite					
Production maximale d'énergie par période		24			
Production maximale d'énergie (GWh)	GWh				
Période à laquelle la limite s'applique (jour/semaine/mois/année)					
Motif de la limite					
Restriction Must Run		25			
Période de la demande (dates de début et de fin)	MW				
Niveau minimum de fonctionnement (MW)					
Motif de la restriction					
Autre restriction (veuillez spécifier)		26			
Condition 1 (veuillez spécifier)	MW				
Limite 1 (veuillez spécifier)					
Motif de la restriction					

Détail des investissements pour la demande de dérogation à l'IPC
 Enchère T-4 pour la période de fourniture : 1er novembre 2025 - 31 octobre 2026

Veillez ajouter des colonnes si la CMU est composée de plus de trois points de livraison.

Détails de l'investissement éligible	Notes	Unités	Point de livraison 1	Point de livraison 2	Point de livraison 3
Total de l'investissement	27	€'000			
Profil annuel des dépenses	28				
Dépenses de financement	29	€'000			
Coût moyen pondéré du capital (WACC) (après impôt)	30	%			
Durée de vie économique de l'investissement		années			
Motivation de la pertinence de l'investissement pour la fourniture de capacité	28				
Date de mise en service de l'investissement					
Lien vers les pièces justificatives, par ex. des devis	28				

Aperçu des dépenses d'investissement non récurrentes éligibles (nettes de tout subside d'investissement)	Applicabilité	Notes	Unités	Point de livraison 1		Point de livraison 2		Point de livraison 3	
				Investissement	Référence	Investissement	Référence	Investissement	Référence
Achats et construction		31	€'000	0,0		0,0		0,0	
Génie civils	Pas DSR		€'000						
Partie mécanique	Pas DSR ni batterie		€'000						
Système de batterie	Batterie uniquement		€'000						
Système électrique			€'000						
Système d'instrumentation & de contrôle, système de communication			€'000						
Coûts de raccordement aux réseaux électrique, de gaz, d'hydrogène et d'eau (uniquement travaux physique et équipement)	Le cas échéant		€'000						
Ingénierie et gestion EPC (Coût du contractant EPC)			€'000						
Total des coûts directs				#REF!		#REF!		#REF!	
Activités générales préparatoires et frais du propriétaire			€'000						
Coûts du chantier			€'000						
Contingences du propriétaire			€'000						
Consultance			€'000						
Coûts de financement, y compris les intérêts durant la construction			€'000						
Assurance construction			€'000						
Autres			€'000						
Total des coûts indirects				#REF!		#REF!		#REF!	
TOTAL des dépenses d'investissement non récurrentes				#REF!		#REF!		#REF!	
Investissement annualisé		32	€'000	#REF!		#REF!		#REF!	

Notes relatives à la demande de dérogation à l'IPC
Enchère T-4 pour la période de fourniture : 1er novembre 2025 - 31 octobre 2026

Onglet Détails de la demande

#	Note
1	Selon le dossier de pré-qualification
2	Selon le dossier d'investissement
3	Prélèvement/injection total du point de livraison en MW/an

Onglets Renseignements généraux et demande de dérogation à l'IPC

#	Note
4	Les coûts fixes O&M (en €/an), scindés par type de coût et, si nécessaire, par point de livraison [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 2°a)]. Veuillez ajouter, si nécessaire, des lignes supplémentaires pour des éléments additionnels de coûts fixes O&M. Les coûts fixes annuels O&M peuvent inclure, entre autres, la composante capacitaire du coût du réseau de gaz, les coûts d'assurance, les coûts d'exploitation, les frais d'entretien (non pris en compte dans les investissements annuels récurrents). Veuillez fournir, dans un onglet excel séparée ou dans un document séparé, les détails de la relation entre coûts fixes O&M, nombre de démarrages et/ou heures de fonctionnement. Veuillez fournir une documentation justificative pour clarifier ce qui est inclus sous chaque catégorie présentée.
5	La nécessité du/des test/s doit être justifiée en fonction de la probabilité d'être testé tenant compte des règles de fonctionnement du CRM.
6	Si nécessaire, veuillez ajouter en tant que référence au document/dossier annexe.
7	Coûts fixes liés à la gestion d'un portefeuille de points de livraison pertinent pour opérer sur le marché de l'énergie (en €/an) [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 2°b)]. Seuls les coûts fixes de gestion du portefeuille nécessaires pour opérer sur le marché de l'énergie, par ex. les coûts liés à la participation sur le marché mFRR.
8	Coûts annuels récurrents, non liés à la prolongation de la durée de vie technique ou à une augmentation de la puissance nominale de référence. Y inclure les provisions pour gros entretien (major overhaul) (en €/an) [cf. AR Méthodologie, Article 21, §2, 2°c)]. NB : Ces coûts ne doivent inclure aucun coût repris dans les coûts de démarrage ci-dessous. Veuillez ajouter des lignes supplémentaires, si nécessaire, pour des éléments supplémentaires de coûts fixes O&M. Veuillez fournir une documentation justificative pour clarifier ce qui est inclus sous chaque catégorie présentée.
9	Les dépenses d'investissement initiales et non récurrentes commandées à partir de la première décision en application de l'art. 7undecies, §6 de la loi électricité et qui sont effectuées au plus tard le jour précédant le premier jour de la période de fourniture de capacité. Ne reprendre que le montant annualisé de cette dépense relatif à la période de fourniture à laquelle la demande s'applique (en €/an) [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 2°d)]. Les données sont entrées sous l'onglet Détail de l'investissement et sont automatiquement transférées ici. Veuillez ajouter des colonnes supplémentaires pour plus de points de livraison (NB : les formules devront être ajoutées pour transférer les résultats de l'onglet Détail de l'investissement)
10	Pour les seules CMU agrégées, la différence entre la capacité offerte et la somme des capacités installées des points de livraison agrégés, en MW [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 2°f)]
11	Une ventilation des coûts variables de l'offre d'énergie, y compris le facteur d'efficacité de l'unité [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 2°e)] Veuillez ajouter des lignes supplémentaires, si nécessaire, pour des éléments additionnels de coûts variables O&M.
12	Une ventilation des composantes des coûts de démarrage ou d'activation fixes, à l'exclusion des coûts relatifs au combustible [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 2°g)] Les informations relatives aux frais de démarrage doivent être communiquées pour une unité dans un état très chaud, chaud et froid. Les temps de transitions cumulatifs entre de chaud à froid et de froid à très chaud sont communiqués en heures. Si les frais fixes de démarrage/activation ne varient pas selon l'état de chaleur, veuillez entrer les données seulement pour l'état très chaud.
13	Production totale en GWh, total des heures de fonctionnement et nombre total de démarrages pour la période de fourniture en question.
14	Inclus tous les revenus des marchés forward, day-ahead, intra-day et de balancing. [Pour étayer le calcul du "missing money" cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 5°]
15	Inclus tous les revenus de réservation et d'activation des services d'équilibrage du réseau comprenant entre autres ce qui suit : FCR, aFRR, mFRR [Pour étayer le calcul du "missing money" cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 5°]
16	Autres revenus de la CMU, excluant les revenus provenant des marchés de l'énergie et des services auxiliaires détaillés ci-dessus. Ces autres revenus peuvent inclure, entre autres : le produit de la vente de chaleur et de vapeur, les revenus de la fourniture du service de black start. [cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 3°]
17	
18	Les paiements prévus dans le cadre de l'obligation de remboursement, lorsque le prix de référence excède le prix d'exercice. [Pour étayer le calcul du "missing money" de l'AR Méthodologie, Art. 21, §2, 5°] Les taux doivent correspondre aux valeurs présentées dans le tableau des éléments de coûts. Des formules sont fournies, mais peuvent nécessiter un ajustement si des lignes supplémentaires ont été ajoutées au tableau des composants de coûts. [Pour étayer le calcul du "missing money" cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 5°]
19	Le total des coûts variables de fonctionnement incluent entre autres : les coûts de combustible et d'émission, les coûts variables O&M. Les valeurs présentées doivent être cohérentes avec les valeurs indiquées dans le tableau des éléments de coûts [Pour soutenir le calcul du "missing money" cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 5°]
20	Le total des coûts de démarrages, incluant les coûts fixes et les coûts de combustible y relatifs. Les valeurs présentées doivent être cohérentes avec les valeurs indiquées dans le tableau des éléments de coûts [Pour étayer le calcul du "missing money" cf. AR Méthodologie, art. 21, §2, 5°]
21	Les données standards concernant le temps d'activation minimum et le temps de désactivation minimum, le taux de ramp up, la production minimale et les taux d'indisponibilité sont requis. Si des dates d'indisponibilités planifiées réelles sont disponibles, elles peuvent être fournies au lieu d'un pourcentage.
22	S'il existe une limitation du nombre de démarrages durant une période de fourniture, veuillez spécifier la limite et la période à laquelle elle s'applique, et veuillez fournir une raison de cette limitation.
23	S'il existe une limitation du nombre d'heures de fonctionnement durant la période de fourniture, veuillez spécifier la limite et la période à laquelle elle s'applique, et veuillez fournir une raison de la limitation. Si différentes limites s'appliquent à différentes périodes, veuillez ajouter des lignes supplémentaires pour couvrir chaque période.
24	S'il existe une limitation de la production d'énergie durant une période, veuillez spécifier la limite et la période à laquelle elle s'applique, et veuillez fournir une raison de la limite. Si différentes limites s'appliquent à différentes périodes, veuillez ajouter des lignes supplémentaires pour couvrir chaque période.
25	Si l'unité a une restriction « must-run », veuillez spécifier la période à laquelle celle-ci s'applique, le niveau de production qui est requis et le motif de la restriction. S'il y a des périodes multiples auxquelles des restrictions « must-run » s'appliquent, veuillez ajouter des lignes supplémentaires pour couvrir chaque période.
26	Si l'unité a un type de contrainte opérationnelle non prévue dans le template, veuillez ajouter des lignes supplémentaires ou des remarques pour inclure cette contrainte. Veuillez inclure suffisamment d'explications et de preuves pour étayer l'inclusion de la contrainte supplémentaire.

Onglet Détail de l'investissement

#	Note
27	Total de l'investissement éligible : tous subsides d'investissement doit être soustrait de ce montant. Si l'investissement est partagé avec un (ou plusieurs) autre(s) point(s) de livraison, le coût total de l'investissement doit être communiqué, mais avec les informations sur le montant alloué à chaque point de livraison et le raisonnement expliquant cette répartition.
28	Si nécessaire, veuillez ajouter en tant que référence au document/dossier annexe
29	Élément de l'investissement total à financer
30	Coût moyen pondéré du capital après impôt
31	Veuillez ajouter des lignes supplémentaires, si nécessaire, pour expliquer correctement les détails de l'investissement Veuillez utiliser la colonne de référence pour inclure le lien vers le document/dossier annexe qui prouve le poste pertinent. Cela devrait inclure des documents de tiers si ceux-ci sont nécessaires pour expliquer la dépense.
32	L'investissement annualisé est calculé automatiquement sur la base du taux WACC, de la durée du contrat de capacité et de l'investissement éligible.